

Culture sous pression : l'écosystème culturel asphyxié et entravé

Un phénomène alarmant de coupes et de tensions généralisées sur l'économie et les libertés des structures culturelles citoyennes

Lundi 5 octobre, à Petit Bain (Paris), l'UFISC et la Mobilisation et Coopération Art & Culture (MCAC) ont dévoilé les premières tendances de la grande enquête nationale sur les financements, les libertés associatives et le pouvoir d'agir dans la culture, ainsi que des propositions collectives pour y répondre.

Menée par l'UFISC et l'Observatoire des libertés associatives avec un consortium de réseaux, d'observatoires et de chercheur-ses, l'enquête objective ce que vivent les structures culturelles. Ses premiers résultats sont alarmants : **plus qu'une crise conjoncturelle, ils révèlent une fragilisation systémique, que les baisses annoncées dans le projet de loi de finances 2027 pourraient encore aggraver.**

Un plan social à bas bruit et des libertés sous tensions

96 % des structures répondantes (équipes artistiques, lieux, festivals, écoles, radios, etc). déclarent rencontrer des difficultés budgétaires dont les deux-tiers souvent. **Leurs marges de manœuvre sont réduites à néant, précarisant les fonctionnements et les activités.**

- **Les ressources chutent** : 45 % des structures répondantes ont vu leurs ressources globales diminuer entre 2024 et 2025.
- **Les perspectives se dégradent** : 59 % anticipent une nouvelle baisse de leurs moyens en 2026 et 55% une baisse de leurs financements publics.
- **Les trésoreries s'affaiblissent** : 44 % disposent de moins de trois mois de trésorerie.
- **L'emploi est touché** : 19% anticipent une réduction de l'emploi permanent, 23% une baisse de l'emploi de salarié-es intermittent-es, 15% une baisse des contractualisations avec les artistes-auteur-ices.

Déjà mises à mal par le désengagement de l'État et de nombreuses collectivités territoriales, menacées par la marchandisation et la concentration, ces structures subissent de surcroît des tensions et des entraves :

- **Les pressions se généralisent** : 20 % ont déjà connu des rappels à l'ordre, tensions, menaces ou convocations liés à leurs actions ou prises de position – dans 45 % des cas, ces pressions provenaient d'élus-es.
- **Les sanctions sont fréquentes** : une structure répondante sur quatre (23 %) déclarent avoir subi des sanctions ou attaques (symboliques, réputationnelles, financières, physiques ou légales) en lien avec ses activités.
- **L'auto-censure est avérée** : 30 % des structures déclarent avoir renoncé à certaines actions ou prises de position par crainte de tensions ou de conflits.

Des propositions collectives pour l'écosystème culturel citoyen en danger

Lancée en avril 2025, la MCAC rassemble près de 80 organisations collectives du spectacle vivant, des arts visuels, de l'audiovisuel, des médias, de l'éducation populaire et, plus largement, du champ associatif et de l'économie sociale et solidaire. **Elle dénonce une lecture purement comptable des financements publics, qui ignore le rôle de maillage territorial et démocratique de ces structures et appelle à un changement de cap, à travers six orientations pour refonder les politiques culturelles publiques.**

Plus de 340 000 associations culturelles, dont 40 000 employeuses, structurent aujourd'hui la vie artistique et culturelle française et représentent un budget cumulé de 10 milliards d'euros. Elles créent des emplois non délocalisables, mobilisent des millions de bénévoles et assurent une présence quotidienne dans les territoires ruraux comme urbains. **Pour ces structures, dont le budget annuel moyen s'élève à 227 000 euros, une baisse même modeste de subventions peut entraîner suppressions d'emplois, abandon d'actions territoriales, voire une disparition pure et simple.**

Six orientations pour une nouvelle ambition culturelle :

1/ Préserver la diversité culturelle face au malthusianisme et à la concentration, en portant progressivement le budget de la culture à 1 % du budget national, en priorité pour les jeunesses, les territoires et la diversité des pratiques, en sanctuarisant les financements des structures les plus fragiles pour 2026 et 2027, et en imaginant des dispositifs plus souples.

2/ Défendre les droits culturels et les libertés fondamentales : face aux pressions politiques exercées sur certaines programmations, à l'instrumentalisation des contenus culturels et à la concentration financière croissante des industries culturelles, la coalition appelle à faire des droits culturels le cadre de référence des politiques publiques.

3/ Reconnaître l'utilité sociale et territoriale des associations culturelles : premier réseau de proximité de la vie culturelle française, leur rôle dépasse la seule diffusion artistique : éducation populaire, santé, inclusion sociale, égalité femmes-hommes, transitions écologiques. La MCAC demande un plan national de sauvegarde du tissu associatif culturel et la pleine inscription de la culture dans des politiques transversales (éducation, santé, ruralités, villes, écologie, ESS...)

4/ Soutenir une économie culturelle non lucrative, fondée sur la coopération et le réinvestissement des excédents dans les projets et les territoires pour consolider les systèmes collectifs (aides à l'emploi, ingénierie de finances solidaires, mécanismes d'appui à la coopération) **et corriger les discriminations dont souffre le modèle non lucratif** (non-accessibilité à certains dispositifs, taxe sur les salaires, pénalisation des politiques de gratuité).

5/ Faire de la coopération et de la coconstruction des principes structurants de l'action publique, en rompant avec les logiques de mise en concurrence via les appels à projets, en consolidant les mécanismes solidaires de protection sociale, en reconnaissant le *Faire ensemble* plutôt que le *Faire pour*, la création comme fruit de relations, et en soutenant les pratiques collectives et les métiers de coordination et d'animation qui rendent ces coopérations possibles.

6/ Affirmer une coopération culturelle internationale fondée sur les droits humains, la diversité des expressions culturelles et la réciprocité, dans l'esprit de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, plutôt que sur une logique de conquête de marchés.

La MCAC appelle l'ensemble des acteurs publics, État et collectivités territoriales, à s'engager dans cette nouvelle étape des politiques culturelles.

► Contact

Grégoire PATEAU, chargé des dynamiques territoriales à l'UFISC :
gregoire.pateau@ufisc.org, 07 78 01 74 63.

Ressources disponibles sur le site de l'UFISC et de la MCAC :

- **Les 1ers résultats de l'enquête** ;
 - **La note argumentaire et propositions** ;
 - **Une note de synthèse sur le contexte national, avec des remontées territoriales** – issues du travail de veille de la MCAC.
- ufisc.org / mobilisationculturelle.org